

## Rapport de la Commission de Gestion concernant le rapport de Gestion 2019 de la Municipalité

Gland, le 8 juin 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion, composée des membres :

- Roger Hemberger, président
- Myriam Grandjean
- Moritz de Hadeln, rapporteur
- Fabienne Bill
- Philippe Blanchut
- Pascal Chollet
- Anita Waeber

s'est réunie le 27 janvier, le 27 avril, les 18 et 25 mai et le 8 juin 2020.

### INTRODUCTION

Le rapport de la Municipalité comme le nôtre ont été rédigés lors du confinement suite à la pandémie du coronavirus. Même si les deux rapports ne concernent que l'année 2019, il nous est difficile de ne pas penser à la situation actuelle et à ses conséquences futures. Nous remercions la Municipalité d'avoir, malgré la situation, répondu par écrit à nos nombreuses questions et d'avoir respecté pour cela les délais.

### SECRETARIAT MUNICIPAL

#### OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES, OFFICE DE LA COMMUNICATION

Le rapport de 2019 mentionne, comme chaque année, les arrivées et les départs des collaborateurs engagés par la commune. La commission remarque des nombreux mouvements au niveau du personnel et une différence entre l'année 2017 où l'on constate 14 engagements et 9 départs alors qu'en 2019 il y en avait 23 arrivées et 17 départs.

Entre l'année 2018 et 2019, les mouvements qui ont particulièrement attirés l'attention de la commission étaient les divers postes de délégués. En effet, le délégué aux affaires sociales a travaillé d'octobre 2018 à octobre 2019. Il a décidé de son plein gré de quitter son poste constatant qu'il ne correspondait pas à ses attentes. La personne a désiré s'orienter vers un poste moins administratif.

En ce qui concerne le Délégué à la jeunesse, en poste de mai 2018 à septembre 2019, le collaborateur a malheureusement été en incapacité de travail pour des raisons de maladie peu de temps après son arrivée. D'un commun accord et compte tenu de la charge de travail en lien avec ce poste, le collaborateur a quitté ses fonctions après un an de service (la fonction étant malheureusement incompatible avec son état de santé).

La commission se permet de rappeler que ce genre de cas est déjà arrivé au sein du service en question, il s'agissait du poste du délégué à l'enfance, qui s'est retrouvé à être occupé par des personnes ne

correspondant pas au profil ou qui bénéficiaient de longs arrêts maladies.

Concernant le service de RH, la commission constate que le projet de la création de la politique RH, planifié pour l'année 2019, de même que le règlement du personnel et de ses directives a été mis en suspens cette année-là, suite au congé maternité de la Cheffe ORH, absente le 2ème semestre 2019. Le projet est repris en 2020.

Pour ce qui est de l'enquête de satisfaction du personnel, depuis ces 3 dernières années, la commission de gestion revient systématiquement sur le sujet avec la question sur sa réalisation. Nous apprenons que cette enquête a été encore repoussée et est prévue pour l'année 2020.

En 2017, «un projet a été lancé afin de garantir à tous les collaborateurs des conditions de travail en adéquation avec leurs besoins»: Glandsemble poursuit ses activités depuis. L'année 2019 a été marquée par de nouveaux événements destinés à l'ensemble des collaborateurs fixes et auxiliaires de l'Administration (Brisolée, patinoire, pétanque, etc.). Les actions et événements conduits par Glandsemble rencontrent de francs succès, avec chaque fois plusieurs dizaines de collaborateurs présents. Glandsemble augmente le sentiment d'appartenance à l'employeur au travers d'actions conviviales.

Par rapport aux Mesures Santé et Sécurité au Travail et dans ce cadre précis, la municipalité a souhaité donner de l'envergure à ce pôle (l'actualité a malheureusement donné d'autant plus raison car le responsable MSST est extrêmement sollicité actuellement). Cela a, notamment, permis la gestion et la pose d'un parc de défibrillateurs, l'acquisition de nouveaux habits pour les concierges, le remplacement des verres et bouteilles en plastique par des gourdes et fontaines à eau. Une réflexion sur l'ergonomie des places de travail. Une centralisation des achats, pour un meilleur suivi et contrôle de la sécurité des employés, en lien avec MSST, a débuté en 2019 et devrait se finaliser en 2020. Une formation de premiers secours a été organisée en 2018 et 2019 et sera amenée à se poursuivre et à se développer dans les années à venir. Les activités de MSST sont donc amenées à se poursuivre et se développer continuellement pour le bien-être de l'ensemble des collaborateurs.

#### ARCHIVES COMMUNALES

La commission constate que le paragraphe au sujet des Archives occupe beaucoup de place dans le chapitre de Secrétariat Municipal. Néanmoins, très peu d'éléments nouveaux apparaissent si nous reprenons les rapports des trois dernières années, par exemple. Ce chapitre est assez répétitif, donne l'impression d'un copié-collé où juste quelques chiffres sont mis à jour en lien avec l'année écoulée. Nous pouvons tout de même relever qu'à l'heure actuelle, seule la structure de classement, à savoir les intitulés, de l'inventaire des archives communales de Gland ont été implémentés sur la plateforme en ligne Vaud Archives Communales. Au fur et à mesure de leur adaptation à la norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G), les données d'inventaire du fonds ancien seront progressivement ajoutées dans AtoM.

Dans un premier temps, il est prévu de mettre en ligne les données de l'inventaire des archives historiques, soit le fonds ancien (période de 1574 à 1961) en 2020 ou en 2021. Le fonds moderne (1962-2012) suivra dans un deuxième temps. La commune a reconditionné l'intégralité du fonds ancien avec des contenants adaptés à la préservation à long terme des biens culturels (norme ISO 9706). A présent, il s'agit de reprendre et compléter l'inventaire du fonds ancien afin de le faire correspondre à la norme ISAD-G susmentionnée. Ceci occupera les archivistes durant les prochains mois.

#### OFFICE INFORMATIQUE

En ce qui concerne le projet de gestion électronique des documents (GED), il a démarré en 2018 et fait partie intégrante du préavis numéro 67 qui sera prochainement présenté au Conseil communal. Dans l'optique du passage à la GED, les Archives communales ont procédé dès 2018, en concertation avec les services, à la réalisation de la future classification documentaire de l'Administration communale. Inspirée du Type plan comptable vaudois 1980, cette dernière sera directement implémentée dans le futur logiciel de GED.



Pour le rapport de gestion de 2019, la commission de gestion s'est vue soucier plus particulièrement des aspects en lien avec la protection de l'environnement. Nous avons donc sollicité le secrétariat municipal sur les efforts qu'il fait pour aller dans ce sens.

En effet, la Municipalité qui fait un grand travail concernant la communication à l'interne et avec la population, reste toujours préoccupée par le côté écologique et elle est véritablement orientée vers une gestion éco-responsable. Elle a mis sur pied une politique d'achats responsables allant clairement et précisément en ce sens, celle-ci couvrant de nombreux domaines de l'Administration. Pour limiter l'utilisation du papier, le projet Admin. 2.0. y répondra en bonne partie en dématérialisant un grand nombre de documents, que cela soit par exemple par l'introduction d'une GED (Gestion Electronique de Documents) pour la dématérialisation de factures et autres flux de documents internes à l'Administration, ou le développement d'un guichet virtuel sur le site internet de la Ville pour la numérisation de prestations aux administrés.

L'Administration utilise depuis longtemps du papier recyclé blanchi. De plus, dans sa charte graphique, la Direction de l'Administration impose l'utilisation de la police d'écriture Calibri 11 qui est reconnue pour être une police de caractères très économique. Il est à noter également que toutes les imprimantes sont de base paramétrées en noir/blanc, ce qui représente également une source d'économie. Finalement, dès que cela est possible (formellement ou légalement), les courriels sont préférés aux courriers papiers.

De plus, au niveau de l'organisation du travail quotidien de l'administration communale, des gestes écologiques sont attendus de la part des collaborateurs. Dans chaque bureau se trouve un carton dans lequel est récolté le papier. Ce carton est ramassé tous les soirs par les concierges/auxiliaires et vidé dans la poubelle adéquate. Chaque cafétéria dispose d'une poubelle pour les bouteilles en PET. En cas de grosse quantité de plastique, ce dernier est amené à la déchetterie par un collaborateur concierge.

## **SERVICE DE LA POPULATION**

### **OFFICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS**

Sur le rapport de gestion 2019 dans le chapitre «office du contrôle des habitants le nombre d'habitants n'a que très peu changé, 13'277 en 2018 et 13'374 aujourd'hui. A remarqué une nouveauté: Sous rubrique quelques chiffres il est mentionné que le nombre de frontaliers travaillant à Gland est de 1214 personnes. La commune compte 9 collaborateurs au bénéfice d'un permis frontalier.

### **TUG**

Le nombre de voyageurs transportés en 2019 est de 148'292 soit une légère augmentation (2.2%) par rapport à 2018 où il y avait eu 140'000 passagers. Le nombre de kilomètres parcouru par les transports urbains de Gland est de 74'731 Km. Et une consommation de 25'173 litres de carburant. Le nombre de litres utilisés paraît important. Pour la qualité de l'air glandoise il serait souhaitable de trouver des solutions moins polluantes. Utiliser comme pendant le confinement des bus plus petits aux périodes creuses comme par exemple: les jours de congé, les vacances scolaires, etc.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Dans la rubrique «Autres statistiques» il est indiqué que les ASP effectuent des contrôles d'immeubles et d'entreprises au total 41 pour les bâtiments et 52 pour les entreprises sur l'année 2019. La visite des immeubles d'entreprises ou de particuliers par les ASP permet, en comparaison avec le listing de l'office du contrôle des habitants, de déceler les implantations non annoncées, les sous-locations sauvages, ou d'autres irrégularités. Ce contrôle se fait par un passage directement dans les bâtiments et en particulier dans la zone des boîtes-aux-lettres. Les résultats sont transmis à l'office du contrôle des habitants et au service des finances. Ceci permet de régulariser les arrivées et les départs. Ce contrôle permet aussi l'envoi de la taxe déchets ou la remise d'actes officiels pour les habitants que la poste n'aurait pas trouvés (certains tentent de se soustraire aux poursuites et aux notifications d'actes).

## SANTÉ

Fondation Belle Saison et repas à domicile. Le rapport 2019 communique pour rappel, que la Fondation de la Côte a repris la gestion des repas à domicile depuis juillet 2016. La municipalité alloue un subside de CHF 2.50 par repas depuis cette période. Mais n'a pas communiqué ni le nombre de repas ni les coûts totaux de ces repas. Après renseignement la municipalité nous a fourni les chiffres pour les années 2018 et 2019 :

En 2018 la dépense totale a été de 11'815.- pour le financement de 4'726 repas

En 2019 la dépense totale a été de 13'652.50 pour le financement de 5'461 repas

## AFFAIRES SOCIALES

Rubriques Dons à des associations et ONG Il est indiqué que 46 organismes suisses à but non lucratif actifs en Suisse qui ont pu bénéficier d'un soutien total de CHF 14'800.- (montant moyen attribué: 321.-) et 16 organismes suisses actifs à l'étranger qui ont bénéficié d'un soutien total de CHF 13'000.- (montant moyen attribué: CHF 812.-) Ci-joint voici le détail de la répartition de ces dons.

Pour l'étranger:

Date	Libellé	Montai
01.07.2019	Ass.Action Swiss-Sierra Leone, don	1 000,00
01.07.2019	Fondation Nicole Niquille, don	1 000,00
01.07.2019	Nouvelle Planète, don	1 000,00
09.09.2019	Fedevaco, don accès eau et assainissement Salvador	1 000,00
09.09.2019	Fedevaco, don accès eau potable Zimbabwe	1 000,00
11.11.2019	Secours aux enfants de Bethléem, don	1 000,00
11.11.2019	Terre des hommes, don	500,00
11.11.2019	Digger Fondation, don	500,00
11.11.2019	Frères de nos frères, don	1 000,00
23.12.2019	Association Kimpangi, don	1 500,00
23.12.2019	Caritas - tremblement de terre Albanie, don	500,00
23.12.2019	Direction N'tolo, don	500,00
23.12.2019	Eper, don	1 000,00
23.12.2019	Medair, don	500,00
23.12.2019	Pour un sourire d'enfant, don	500,00
31.12.2019	Postfinance SA, frais carte de crédit 12/2019 - Don Safety House Knysna	500,00



Pour la Suisse:

Date	Libellé	Montant
14.02.2019	DEPARTEMENT DE LA FORMATION/Don journée sportive	400,00
20.02.2019	CONCOURS FVSP/Don	300,00
27.02.2019	TERRE DES HOMMES/Cartons d'oranges	300,00
04.03.2019	Groupeement Vaudois Jeunes Sapeurs Pompier, soutien 20ans	200,00
04.03.2019	Club des lutteurs Mont-sur-Rolle, don	200,00
01.07.2019	73ème Grion FJDN à Nyon, don	200,00
01.07.2019	Bureau information Femme BIF, don	300,00
01.07.2019	Secours d'hiver canton de Vaud, don	400,00
01.07.2019	Fédération Suisse de Gymnastique - section Nyon, don	300,00
01.07.2019	Caritas Vaud, don	500,00
01.07.2019	Association Gratuit - Promotion Grand-Champ, don	500,00
01.07.2019	Fondation du Bois de Chêne, don	200,00
01.07.2019	Groupe scout Noirmont-Gland, don	300,00
01.07.2019	Centre social prestant Vaud, don	500,00
01.07.2019	SECTION SAMARITAINS/Subvention 2019	1 000,00
10.09.2019	Association mi-été St-Cergue, don	200,00
10.09.2019	Astrame, don	300,00
10.09.2019	Projuventute, don	500,00
10.09.2019	Giron de l'Aubonne - Gilly, don	200,00
10.09.2019	Stop Suicide, don	200,00
10.09.2019	Finale vaudoise solistes Gimel, don	200,00
10.09.2019	Amis du sentier des Huguenots, don	200,00
10.09.2019	Association des chauffeurs bénévoles, don	2 000,00
10.09.2019	CVAJ, don	500,00
10.09.2019	La Pouponnière, don	500,00
10.09.2019	Désalpe de St-Cergue, don	200,00
10.09.2019	Fondation Pro-XY, don	300,00
10.09.2019	La Main tendue, don	500,00
20.09.2019	ZOE4LIFE, don course du 21.09.2019 - équipe Les Voisinott	200,00
31.10.2019	DESALPE ST-CERGUE/Désalpe 2019, 1 cloche	100,00
06.11.2019	Fondation just4smiles, don	100,00
06.11.2019	Fondation sauvetage Faons Vaud, don	100,00
06.11.2019	Nez Rouge, don	200,00
06.11.2019	Viol secours, don	100,00
06.11.2019	Fondation Theodora, don	200,00
06.11.2019	Fondation Pro Bono Monte, don	100,00
06.11.2019	Pro Senectute, don	500,00
06.11.2019	Gym Rolle, don	200,00
06.11.2019	L'agora d'Hypatie, don	500,00
25.11.2019	Association Gland-Jidvei, don suite dégâts inondation locaux Montoly	400,00
20.12.2019	Association romande CIAO, don	100,00
20.12.2019	Avivo, don	100,00
20.12.2019	Fanfæ de la police cantonale, don	100,00
20.12.2019	Fondation Jeunesse et Familles, don	100,00
20.12.2019	Océaneyé, don	200,00
20.12.2019	Ass.Chœur Usine à Gaz, don	100,00

## SERVICE DU BÂTIMENT ET DE L'URBANISME

### POLICE DES CONSTRUCTIONS

Une baisse significative des permis de construire ces dernières 3 années a été relevée par la Commission de Gestion. Ceci s'explique par la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire qui privilégie la densification, soit la construction dans les centres des villes. Le nombre limité des terrains de faible densité amplifie ce phénomène de densification maximum des terrains actuellement disponibles. C'est ainsi que depuis quelques années, la tendance constatée est la démolition de villas individuelles pour la construction d'immeubles d'habitations collectifs. De plus, certains constructeurs présentent des projets de regroupement de parcelles afin d'y implanter un immeuble ou des villas jumelées (ne nécessitant alors qu'un seul dossier de permis de construire). Ainsi, ces dernières années, le nombre de constructions a bien diminué, mais le nombre d'habitations collectives augmentant, la population a continué à croître.



## BÂTIMENTS COMMUNAUX, PROJETS

Plusieurs projets pour les bâtiments communaux s'étendaient sur plusieurs années. Prévus pour une durée plus courte, mais souvent prolongés ou reconduits.

Remplacement et réparation des stores à Grand-Champ ne s'est pratiquement jamais effectué au travers d'un préavis, mais par un entretien (réparations ou remplacement) régulier reconduit d'années en années.

En effet, la seule exception concerne l'année 2018, pendant laquelle ces entretiens ont été effectués au travers du préavis 100 - Équipement du Collège de Grand Champ en écrans interactifs. Dans le cadre des travaux d'installation de ces écrans, il est apparu que dans certaines classes, la luminosité ne permettait pas une utilisation optimale de l'écran installé. Afin d'améliorer cette situation, certains stores ont été remplacés sur le compte du préavis.

Mise en place de protections solaires aux Tuillières, Préavis 24. Lors de l'élaboration du préavis, il avait été prévu une exécution des travaux pendant les vacances scolaires 2018.

Pendant ces travaux, des difficultés techniques telles que la nécessité de retirer des lignes électriques noyées dans les dalles, murs et faux-plafonds sont apparues. De plus, il a fallu prendre en compte la demande d'asservissement des stores sur les exutoires de fumée et les vitrages de la salle de gymnastique. Une partie des travaux s'est donc effectuée après l'été 2018, mais toujours pendant des périodes de vacances scolaires afin de ne pas péjorer l'utilisation du bâtiment.

La seconde partie de l'année 2019 a été consacrée au suivi et aux réglages fins des nouveaux stores et de leur fonctionnement.

## POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ACHATS

La commission technique en charge du projet de renouvellement mobilier scolaire, préavis 57, avait apprécié que l'idée du développement durable soit au cœur de ce projet.

Pour y donner suite, le mobilier acheté et mis en place a été choisi le plus solide et durable possible. La peinture a été préférée au chromage (beaucoup plus polluant) et le bois massif a été préféré au stratifié (car réparable à moindre coût) ce qui a satisfait les utilisateurs. L'ancien mobilier a été mis à disposition d'associations afin de pouvoir être réutilisé dans des pays défavorisés.

De plus, lors de sa séance du lundi 7 septembre, la Municipalité a validé la politique d'achats responsables. Celle-ci constitue un guide de réflexion pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs amenés à effectuer des achats. Par son édition, la Municipalité tient à engager un processus de constante amélioration du respect de la durabilité au sein de l'Administration communale. A ce stade, il est encore tôt pour permettre une comparaison chiffrée des résultats, néanmoins elle oriente depuis sa mise en vigueur les choix d'achats effectués par l'ensemble des collaborateurs de l'Administration. Nous pouvons ainsi constater une évolution des «réflexes responsables» parmi les collaborateurs qui se posent à chaque achat la question de savoir s'il est éco-responsable. Nous pourrions tirer un bilan plus clair après plusieurs mois d'utilisation de la politique.

## CONSOMMATION D'ENERGIE

La Commission de Gestion salue les efforts qui ont été fournis dans la gestion de la consommation de l'énergie des bâtiments communaux à Gland.

Cependant, une différence du prix du CAD (Chauffage à distance) entre divers bâtiments a été constatée; CHF 18.2 ct/KWh aux Perrerets et CHF 16.9 ct/KWh aux Tuillières.

Les points suivants expliquent cette différence:

Les fournisseurs de chaleur sont différents (SEIC aux Perrerets et Romande Energie aux Tuillières); L'énergie



utilisée pour les Perrerets est renouvelable (bois 80 à 90% avec appoint gaz) alors que la Centrale des Tuillières fonctionne toujours au mazout à ce jour;  
Il y a une grosse différence de puissance nécessaire entre les deux sites (725 kW pour les Perrerets contre 90 kW pour les Tuillières, soit un rapport de 1 à 8).

Vue la cherté de l'énergie du CAD par rapport aux pellets, il faudra noter que le tableau («Bilan des consommations et des coûts de chauffage en 2019») ne prend pas en compte les frais annuels d'entretien engendrés par la chaufferie aux pellets de Montoly (contrats d'entretien, contrôles et réglages réguliers, ramonage, etc.). En tenant compte de ces frais annuels (CHF 6'000.- à 8'000.-), la différence de prix du kWh entre le CAD et les pellets n'est plus aussi élevée.

Il est toutefois incontestable que le prix du kWh d'un CAD est plus élevé que celui d'un kWh produit par du mazout, du gaz, du pellet ou des copeaux. Cependant, en tant que Cité de l'Énergie et actionnaire de la SEIC et de ThermorésÔ SA, la Ville de Gland se doit d'être exemplaire afin de pouvoir continuer à inciter les propriétaires des bâtiments à changer de source de chaleur polluante au profit d'un raccordement à un réseau énergétique renouvelable.

#### CITÉ DE L'ENERGIE

Répair Café: Vu le succès de cet événement comme déjà mentionné dans les commentaires de la COGES pour le rapport de gestion 2018, la question se pose pourquoi le Répair Café n'a été reconduit qu'une seule fois en 2019. La réponse est, que sur trois Repair Café prévus en 2019, deux éditions ont été annulées à la demande de l'association «Demain La Côte» et que cette dernière a annulé ces deux événements pour des problèmes d'organisation interne, ne satisfait guère. Ne fallait-il pas chercher un autre partenaire?

#### COMMISSION DE L'ENERGIE

Commission de l'énergie: La Commission n'a été réunie que 2 fois en fin d'année 2019. Ceci a été la conséquence d'une absence prolongée de plusieurs mois de la Déléguée à l'énergie pour raison de santé, cela n'ayant pas permis d'assurer une continuité dans les dossiers durant une bonne période de l'année.

Le but de l'augmentation de ses membres est de dynamiser le fonctionnement de cette Commission et de pouvoir augmenter le nombre de séances dès 2020. Ceci devrait ainsi permettre un meilleur dynamisme dans les échanges et une valorisation de la fonction de cette Commission.

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Commission de Gestion s'est interrogée de la responsabilité de l'intensité de l'éclairage, notamment pour lutter contre la pollution lumineuse aux heures creuses de la nuit ainsi que les accords contractuels de la gestion de l'éclairage public. Il est notamment peu utile, par exemple, d'éclairer la cour de Grand Champ dès 4h00 (5h00 en été) alors que cet état fut déjà dénoncé lors de la réunion du Conseil du 21 mars (cf. divers)

Actuellement, l'entretien et la gestion du parc de luminaires sont sous-traités à la SEIC, qui par conséquent gère l'intensité de l'éclairage nocturne. Notons que la technologie actuelle ne permet pas la gestion à distance et que les réglages doivent se faire sur chaque candélabre individuellement.

Pour donner suite à l'adoption du préavis 14/2017 pour l'assainissement du réseau d'éclairage public, un appel d'offres a généré un contrat avec la Romande énergie SA. Aujourd'hui, le projet est en phase de commande de matériel et d'adjudication des travaux de génie civil. Le début des travaux in-situ est prévu dès juin de cette année, pour une durée approximative de trois ans. Ce projet prévoit l'installation de la télégestion de l'ensemble du parc d'éclairage public, ce qui permettra de gérer l'intensité à tout moment. Pour finir, le projet prévoit un abaissement de la luminosité afin de répondre aux exigences de la lutte contre

la pollution lumineuse. Ces horaires sont validés par l'Exécutif ainsi que le taux d'abaissement relaté dans le préavis de la manière suivante:

Chaque rue sera évaluée spécifiquement pour adapter la puissance du luminaire aux exigences. Le niveau d'abaissement de l'intensité lumineuse en fonction des horaires sera également étudié. D'une façon générale la SEIC propose les équipements suivants avec un abaissement d'intensité pré-programmé d'usine :

- Luminaires routiers avec un mât 10 m (av. du Mont-Blanc) équipés de LED à 75W, abaissement de 100% à 80% entre minuit et 5h00 ;

- Luminaires semi-routiers avec mât de 8 à 10 m (ch. de la Chavanne) équipé de LED à 75 W, abaissement de 100% à 60% entre minuit et 5h00;

- Luminaires de dessertes d'une hauteur de 4m (rue de la Gare) équipés de LED à 26 W, abaissement de 100% à 80% de 22h00 à 24h00, puis de 80% à 50% de 24h00 à 5h00.

#### SUBVENTIONS POUR L'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS

Le montant des subventions communales proposées pour l'assainissement des bâtiments est resté identique entre 2018 et 2019. Par contre, nous relevons une différence entre les sommes versées et les surfaces assainies.

En 2019, ce sont 11 dossiers qui ont été traités:

8 pour des changements de vitrages (d'une surface totale de 1'252 m<sup>2</sup>);

3 pour des assainissements de parois (surface totale 802 m<sup>2</sup>).

Sur les 8 dossiers de vitrages, 2 représentaient à eux seuls une surface totale de 1'200 m<sup>2</sup>.

Sur les 3 dossiers de parois, 1 seul représentait une surface de 600 m<sup>2</sup>.

C'est par le biais du plafonnement des subventions à CHF 20'000.- par demande, que ces 3 dossiers ont cumulé une surface totale assainie de 1'800 m<sup>2</sup>, pour un montant de subvention versé de CHF 60'000.-.

La Municipalité n'a pas modifié les modalités d'octroi des subventions pour l'assainissement des enveloppes des bâtiments. Cette action reste donc bien une priorité de la Ville conformément à son programme de politique énergétique.

Le graphique de l'évolution des subventions communales montre aussi que les subventions pour des panneaux photovoltaïques ont été de CHF 319K en 2013 par rapport au CHF 21K pour 2019 ! Les montants globaux des subventions communales en 2013 ont été plus que 2x plus importants qu'en 2019. Cette flambée a été provoquée par le fait qu'à l'époque, les subventions pour panneaux solaires étaient de 400.- CHF/m<sup>2</sup> non plafonné. Le programme de subventions a alors reçu de très nombreuses demandes. Par la suite, comme de nombreuses autres villes Cités de l'Énergie, Gland a plafonné l'attribution des subventions.

On constate effectivement que le nombre de demandes pour des panneaux photovoltaïques a baissé ces dernières années. Cette tendance est également constatée auprès d'autres villes Cités de l'Énergie.

Afin d'inverser cette tendance, et en collaboration avec le bureau Planair SA, la Municipalité a lancé en 2019 un projet d'appel d'offres groupés permettant aux propriétaires privés d'obtenir des offres d'entreprises concurrentielles et ainsi de les inciter à réaliser une installation sur leur logement.

#### URBANISME

Concernant le plan directeur intercommunal: L'État, dans le cadre de la «convention concernant l'octroi de



l'aide à fonds perdus pour le fonctionnement des bureaux d'agglomération 2018-2020», a attribué le rôle du bureau du Plan Directeur Intercommunal du Projet d'Agglomération (PDI/PA) à Région de Nyon. Ce PDI/PA regroupe les 9 communes de Commugny, Coppet, Eysins, Gland, Mont-sur-Rolle, Nyon, Prangins, Rolle et Vich.

Certaines de ces communes souhaiteraient que cette convention ne soit pas conclue entre l'État et Région de Nyon mais directement entre l'État et les 9 communes. Une subvention allouée à ce projet serait ainsi directement perçue par les communes. Une de ces 9 entités devrait alors engager formellement les collaborateurs nécessaires à la constitution du bureau PDI/PA (après validation du COPIL).

Elles souhaiteraient ainsi qu'une distinction claire soit faite entre la gestion de la partie vaudoise du Grand Genève par Région de Nyon (bureau d'agglomération du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG)).

La gestion du Plan Directeur Intercommunal par le bureau PDI/PA (des 9 communes). Le bureau du PDI/PA ne serait ainsi pas lié au bureau PA FVG. La convention signée en 2018 entre l'État et Région de Nyon arrivera à échéance fin 2020. Un accord entre les communes devra être trouvé d'ici-là.

Le risque pour la Commune de Gland ainsi que pour tout le district est de devoir traiter avec plusieurs organes (bureau du PA FVG et PDI/PA) et devoir démultiplier les coordinations. Un coût financier est également à craindre. Pour la Municipalité, il va de la cohérence de la politique d'agglomération à laquelle est rattaché le PDI que le bureau de ce dernier soit assumé par la Région de Nyon qui représente l'ensemble du district au sein de l'agglomération du Grand Genève.

#### PLAN D'AFFECTATION "LA FALAISE II & III"

Plans d'affectation «La falaise II et III»: Comme ce plan est bloqué depuis pas mal de temps, la Commission de Gestion aimerait connaître le temps pour que la procédure d'acheminement public soit réglée, d'autant plus que le projet de Falaise plage en dépend.

Afin de se conformer à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) de 2015 invitant les parties à trouver un consensus, les négociations sont toujours en cours (voir «Sentier piétonnier le long des rives du lac au lieu-dit "La Falaise"», Service des infrastructures et de l'environnement). Une issue favorable pourrait être espérée d'ici la fin de cette année si un accord au sujet de la convention est trouvé rapidement. Dans le cas contraire, une nouvelle procédure devra être lancée. Cette dernière pourrait durer une année (sans recours). Plusieurs services de l'État sont également parties prenantes de la démarche, ce qui nécessite certaines coordinations qui peuvent prendre du temps.

### **SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

#### RÉSEAU ROUTIER

Motorisation du parc des véhicules communaux. La municipalité ayant entrepris un projet pour le renouvellement du parc de véhicules en 2020, préavis n° 65, la Commission de Gestion ne souhaite pas commenter sur la motorisation du parc des véhicules communaux, malgré l'état déplorable de certains véhicules et le degré d'urgence à agir.

La motorisation est majoritairement l'essence et seul le tricycle du courrier et une voiture du SPOP sont en électrique. Les véhicules diesel de la Ville de Gland sont les suivants :

Monospace	Peugeot	Boxer 2.8HDI
Camionnette à pont basculant	Toyota	Dyna
Fourgonnette	Citroën	Jumper 2.8 HDI
Camionnette	VW	LT 46
Navara DC Pick-up	Nissan	4WD
Camion	Mercedes	Unimog U400
Tracteur	New Holland	TL100A
Tracteur-tondeuse	John Deere	3520
Tracteur-tondeuse	John Deere	955 4WD
Tracteur-tondeuse	John Deere	X595
Chariot élévateur	Toyota	62-7FDF25
Balayeuse	Bucher	Citycat 2020
Remorque et rouleau compresseur	Ammann	Tw 1
Bateau à moteur	Delavergne	Ulysse
Remorque génératrice	Massey Ferguson	MF 934
Pelle rétro	Takeuchi	TB016
Tondeuse	Iseki	SF 450FH
Tondeuse	John Deere	1565 Serie 2
Pelle chargeuse / excavatrice	Mecalac	12MSX
Fourgonnette	Citroën	Jumper 2.2HDi
Monospace	VW	T5 Kombi BMT

#### ARRÊTS DE BUS

Les arrêts de bus le long de l'avenue du Mont-Blanc et de Vy-Creuse sont dépourvus de bancs ou de protection en cas de pluie. On observe parfois même des passagers assis dans la plate-bande dans l'attente d'un bus.

L'aménagement des arrêts de bus ne prévoit pas forcément un abri, mais dans tous les cas ceux-ci devraient effectivement avoir une assise et une poubelle. Ceci bien entendu lorsque le domaine public le permet, c'est-à-dire le gabarit du trottoir. Dans le cas contraire, des servitudes doivent être créées. Dès lors, le SIE s'attèle à la mise en conformité des arrêts sur le territoire de Gland selon les disponibilités du budget de fonctionnement, y compris l'entretien et la remise en état consécutive au vandalisme. De plus, le SPOP possède dans le plan des investissements un projet de développement ou modification de lignes de bus et l'aménagement des arrêts devra y figurer afin de poser une ligne directrice concernant notamment les abris.

#### SURFACES AGRICOLES, VIGNES ET FORETS

Le rapport de la Municipalité nous apprend que 830 ha du terrain communal sont divisés entre 300 ha de surfaces agricoles, 47 ha de vignes et 113 de forêts. Le rapport reste muet au sujet des agriculteurs et vignerons, de leur impact sur l'économie.

La Municipalité soutient financièrement les réseaux agro-écologique "Nyon Région" et "Coeur de la Côte" pour la mise en œuvre de la phase 2 portant sur la période 2019 - 2026 en leur allouant une subvention basée sur le principe de 1.50 CHF/habitant par an et au maximum.

Concernant les insecticides et autres produits de traitement, les agriculteurs sont soumis à la politique agricole fédérale et cantonale et ils ont des normes à respecter dans ce cadre-là. La Commune n'impose rien à l'agriculteur qui loue des terrains à la Commune.



## GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Afin de répondre favorablement au cadre légal, la lutte contre les néophytes envahissantes fait partie intégrante du contrat corridor Lac-Pied du Jura par le biais de la mesure 19 spécifique à cette thématique et signée par la Municipalité. La mise en œuvre de cette action a été initiée en 2017 par la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Vaud (DGE-BIODIV) et la Région de Nyon. Cette étude a permis d'établir un plan d'action qui concerne les 13 espèces de néophytes envahissantes considérées prioritaires par le Canton. L'ensemble des acteurs publics et privés (CFF, cantons et communes du périmètre) ont été contactés dans ce cadre dans le but de coordonner cette lutte au mieux. Chaque acteur a reçu un plan d'action et il est responsable de sa mise en œuvre.

Au niveau communal, la lutte contre les plantes envahissantes s'est concentrée ces dernières années surtout en milieu forestier sur les parcelles communales en luttant activement contre le Laurier-cerise par arrachage manuel. La lutte contre le séneçon du Cap a également été initiée par arrachage manuel.

En validant le plan de gestion différenciée des espaces verts 2020-2025, la Municipalité s'engage également à intensifier la lutte contre les plantes envahissantes. A titre d'exemple, on peut citer des actions de sensibilisation et d'information auprès de la population qui sont à venir et l'arrachage des Lauriers cerises qui est également prévu sur l'ensemble des espaces publics. Ceci dans le respect du plan d'action élaboré dans le cadre de la mesure 19. A plus large échelle, des actions veillant à promouvoir la biodiversité et la plantation d'essences indigènes sont également prévues.

## APPEL D'OFFRES POUR L'ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

En date du 27 décembre 2018, SEIC SA et Duvoisin-Groux SA ont déposé un recours contre la décision d'adjudication des travaux à la Romande Energie SA (ci-après : RE) auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), en concluant à son annulation et à l'exclusion de la RE de la procédure d'appel d'offres, le marché leur étant attribué. En substance, les récurrents ont fait principalement valoir l'inaptitude de l'adjudicataire à exécuter le marché ainsi que l'invéraisemblance du prix offert, et subsidiairement, la notation «manifestement excessive » de l'offre de la RE quant au critère de la qualité technique de l'offre. Tous ces arguments ont été écartés par la CDAP et le recours a donc été rejeté.

## RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

On constate souvent des trop pleins de la station d'épuration et des débordements. En 2019, ce sont :

- 3'109'126 m3 d'eau ont été traitées par la STEP ;

- 77'454 m3 d'eau ont été déversées en entrée de STEP via le déversoir d'orage (ou 99 jours de déversement, mais ce chiffre n'est pas représentatif, car certains jours cela peut déverser durant 15 min et d'autres durant 24 heures !).

Le séparatif des eaux n'est pas encore réalisé sur l'entier des quartiers de la commune ce qui résulte à des influences sur la gestion de la STEP.

## RÉSEAU D'EAU SOUS PRESSION

Les débits des eaux claires sont principalement liés à la pluviométrie et aux conditions de ruissellement, variables d'une année à l'autre. L'impact des parties de réseaux en unitaires est donc aussi variable. Le réseau unitaire de la Ville de Gland contribue donc à l'apport d'eaux claires à la STEP intercommunale, à l'instar des 20 autres communes faisant partie de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

Au final, les eaux claires acheminées par le réseau intercommunal ont un impact sur :

- Les déversements d'eaux mélangées à l'entrée de la STEP dans le milieu naturel ;
- Les surconsommations d'énergie du parc de machines du circuit de traitement d'eau qui fonctionne plus d'heures en cas d'orage (Station de pompage, diverses pompes à la STEP, etc.) et plus de difficultés à séparer la pollution dans ces eaux moins concentrées.

#### APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

L'eau provenant des différentes sources (Montant, Cézille et Confrérie) est mélangée de manière quasi homogène dans l'ensemble du réseau de distribution de la Ville de Gland. Les différences physico-chimiques des sources sont minimes, ce qui fait qu'il n'y a pas de différence de fourniture d'eau en fonction des quartiers.

Précisons que l'eau des sources possède une composition légèrement organique, tandis que l'eau du lac employée lors de pénurie et fournie par la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN) est plus douce, sachant que son pH est plus bas.

La quantité d'eau livrée par le SANE en 2019 au centre sportif « En Bord » a plus que doublé par rapport à l'année précédente, bien que l'année 2019 eut été moins sèche que 2018.

2019 a connu deux périodes de fortes chaleurs entre les mois de juin et juillet. Les températures maximales ont atteint une moyenne de 33°C durant 7 jours. Le mois de septembre a été plus chaud que traditionnellement, ce qui a engendré un arrosage plus fréquent qu'à l'accoutumée, notamment des terrains synthétiques.

Les frais de livraisons annuels représentent un montant d'environ CHF 1'150.- et sont à la charge de la Ville de Gland (compte 810.3121.00) – un cadeau pour le FC Gland ?

#### GESTION DES DÉCHETS

Par rapport à 2018, le ramassage des déchets organiques en poids a augmenté de 7%, par contre le coût de transport et l'élimination a augmenté de 24%.

En 2018, un coût de CHF 30,30/t HT a été omis par le transporteur ! Le montant a été remis à niveau conformément au contrat signé en 2016. Cette correction implique une augmentation de CHF 22'000 environ. Le reste de la fluctuation dépend du nombre de transferts (payé indépendamment du tonnage collecté) à l'usine de méthanisation. Le camion possède une capacité d'environ 10t. Suivant les saisons, il est fréquent que cette capacité ne soit pas suffisante pour réaliser la tournée de toute la Ville sans effectuer un transfert supplémentaire à l'usine. Est-ce une bonne gestion contractuelle ?

#### ENVIRONNEMENT

Les réseaux routiers devaient être assainis au niveau phonique au plus tard en mars 2018, sachant que cette échéance était déjà un prolongement d'une précédente échéance fixée en 2003. Voici les raisons de ces non-mises en conformités et les conséquences de ces retards :

Les mesures relatives à l'assainissement du bruit routier a fait partie de deux préavis adoptés en 2017 par le Conseil Communal. Le n°19/2017 traitait des allègements de mesures et le n°23/2017 relatait la pose d'un phono-absorbant sur l'Avenue du Mont-Blanc.

Les mesures restantes à réaliser sur le territoire Glandois sont les suivantes :



Type de mesures	Rue	Etat	Projet
<b>C h a n g e m e n t revêtement</b>	Route Suisse	à l'étude	Requalification RC1
	Vy-Creuse	à l'étude	Requalification Vy-Creuse
	Rue du Perron	à l'étude	
	Rue Mauverney	à l'étude	Réaménagement Mauverney
<b>A b a i s s e m e n t vitesse</b>	Route Suisse	à l'étude	Requalification RC1
<b>Paroi anti-bruit</b>	Vy-Creuse	à l'étude	Requalification Vy-Creuse
	Vy-Creuse	à l'étude	
	Vy-Creuse	à l'étude	

mesures d'assainissement du bruit à mettre en œuvre

Comme vous pouvez le constater, l'ensemble des mesures restantes font partie de projets possédant des thématiques prépondérantes par rapport à l'assainissement du bruit routier. A la vue des coûts de ces mesures et la temporalité des projets, l'amortissement relatif n'aurait pas pu se faire dans un délai raisonnable et l'ensemble des travaux d'assainissements auraient eu une durée de vie diminuée de moitié par rapport à la normale.

Précisons que le réaménagement de Mauverney débutera à l'été 2020 et que faisant partie de la zone 30 « sous gare », il n'y a déjà plus de problèmes de nuisance sonore. La RC1 est prévue dans le projet d'agglomération de 3ème génération (PA3) et la Vy-Creuse dans le PA4. Ils bénéficieront de subventions fédérales plus conséquentes et permettront d'assainir aussi les réseaux souterrains.

La conséquence est le risque de perdre la subvention cantonale relative à la lutte contre le bruit, mais comme annoncé auparavant cette perte reste inférieure aux coûts perdus pour faire des travaux de courtes durées de vie.

Un grand effort a été apporté par la commune pour la tranquillisation des cœurs de la ville de Gland, sur et sous gare, que ce soit en termes de réduction de la vitesse et des revêtements phono absorbants, et ce même dans les zones industrielles. Un projet d'instauration d'une zone 30 dans le secteur « Tuillières » est planifié dans le plan des investissements en priorité 1 et répondra favorablement à cette thématique pour la partie proche de la jonction autoroutière et de l'Etraz. Un appel d'offre pour les prestations d'ingénieur en mobilité est en cours.

## QUALITÉ DE L'AIR

La direction cantonale de l'environnement a procédé en 2014 à une analyse de la qualité de l'air à Gland. Depuis l'OPair a été actualisé en 2015/6 et 2018 rendant apparemment les exigences plus strictes pour les niveaux tolérés. Nous notons que le trafic de camions et véhicules, n'a cessé d'augmenter depuis 2014 sur l'avenue du Mont-Blanc.

L'analyse de la qualité de l'air de 2014 effectuée par la Direction générale de l'environnement (DGE) se limitait à 5 sites de mesures (Rue des Tuillières, Avenue du Mont-Blanc, Route de Nyon, Rue de la Paix, Z.A. Pont Farbel). En complément des sites spécifiques à la campagne 2014, l'État de Vaud exploite régulièrement 7 stations fixes. Les résultats ont montré une situation similaire à celle de la Ville de Nyon. Les concentrations de dioxyde d'azote peuvent localement atteindre les valeurs limites d'émissions à proximité immédiate des principaux axes routiers et les valeurs limites pour les particules fines sont quant à elles dépassées. Il a également été montré que l'impact de la zone de la Ballastière est limité aux abords de celle-ci et qu'elle ne

crée pas d'émissions excessives sur la Ville de Gland.

En 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a réalisé une analyse de l'état de l'air en Suisse à l'aide du réseau national d'observation des polluants atmosphériques (NABEL), dont deux stations sont proches de Gland (Nyon et Morges). Rappelons que l'analyse de 2014 démontrait une similitude des résultats entre les relevés in-situ de Gland et le réseau NABEL, par conséquent l'étude 2018 peut être représentative de la qualité de l'air à Gland. En résumé, le rapport stipule que les valeurs limites d'émissions pour l'ozone, les fines particules respirables (PM10 et PM2,5) et le dioxyde d'azote ont été partiellement dépassées. Celles pour le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, les retombées de poussières et les métaux lourds ont pu être respectées dans toutes les stations NABEL. La qualité de l'air s'est nettement améliorée au cours des 30 dernières années en Suisse.

Au vu de ce qui précède, l'Exécutif ne souhaite pour le moment pas réaliser une étude complémentaire sur la qualité de l'air et souligne que des discussions sont en cours avec l'entreprise Ronchi immobilier SA pour déplacer leur station de concassage sur la parcelle 427, ce qui améliorera la qualité de l'air aux abords de la Ballastière.

## **SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

### OFFICE DE L'ENFANCE

Maison de l'enfance : Les 17 auxiliaires ont pu bénéficier de 6 jours de formation durant l'année 2019. Les thèmes étudiés étaient les suivants :

- Développement de l'enfant de 4 à 12 ans (3 jours) : savoir encadrer et assister des enfants en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Etudier les principales étapes de leur développement afin de pouvoir proposer une prise en charge adaptée.
- L'alimentation de l'enfant (1 jour) : prise en compte de la pyramide alimentaire et connaître les critères d'une alimentation équilibrée. Etude des principaux troubles alimentaires et attitudes éducatives à avoir.
- Collaboration (1 jour) : apprendre les bases du travail en équipe et les principaux freins à la collaboration et comment les combattre.
- Pédagogie (1 jour) : se familiariser avec le contenu d'un programme pédagogique et apprendre à l'utiliser au quotidien

La coordinatrice pédagogique a toujours été présente afin de faire des liens avec les équipes sur les pratiques au quotidien de la Maison de l'enfance.

### CENTRE AÉRÉ

Les centres aérés se déroulant en été et en automne ont toujours beaucoup de succès. Ils accueillent des enfants domiciliés à Gland et également quelques progénitures d'employés de la Ville (8 à 12 % de l'effectif). Pour le personnel de la Commune, aucun rabais particulier n'est proposé à ce jour, ni mise en avant. Cette prestation permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale pendant la période des vacances scolaires et ainsi, d'offrir un encadrement adéquat.

### BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE

Le poste de bibliothécaire adjoint (e) à la responsable est à pourvoir en 2019. Précédemment, durant 2 ans, cette place était occupée par une personne qui a préféré retrouver son poste initial de bibliothécaire, sans fonction d'adjointe. Voilà pourquoi ce poste est vacant actuellement.



La Commune de Gland possède une bibliothèque mixte : scolaire et publique. Les comptes font apparaître la bibliothèque sous le dicastère Culture, bien que gérée par le service Enfance et Jeunesse. Cela est dû au plan comptable cantonal qui prévoit cette organisation pour les comptes. La question du pilotage de la bibliothèque est en cours de discussion entre les différents acteurs des services concernés

#### OFFICE DE LA JEUNESSE

Soirées Sport'ouvertes : L'engagement d'un jeune comme référent sportif lors des soirées Sport'Ouvertes est en cours d'élaboration (Voeu exprimé par la Commission de gestion en juin 2019). Des entretiens de recrutement sont en cours d'élaboration. L'entrée en fonction souhaitée est prévue pour septembre 2020.

Dans un premier temps, la formation sera assurée par la travailleuse sociale de proximité.

Certaines thématiques propres au travail social seront abordées. Par la suite (après 3 - 4 mois), le jeune pourra s'inscrire dans une formation de type CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes Education Active).

#### CONSEILLÈRE EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Après une étape de transition de quelques mois, le poste de conseillère en insertion a été repourvu en septembre 2019 (taux d'activité de 50%). Vu le nombre croissant de demandes, un délai de plus de 2 semaines est actuellement nécessaire pour établir les premiers contacts. La commission de gestion pense que ces délais vont augmenter prochainement. En effet, de nombreux jeunes risquent de ne pas trouver de place d'apprentissage ou de stage dû à la pandémie Coronavirus. La Commune pourrait étudier la possibilité d'augmenter le taux d'activité de ce poste.

### SERVICE DE LA CULTURE

#### PATRIMOINE

Le rapport de la Municipalité revient sur le thème du sentier historique " sur les terres du Baron Guiguer, du château de Prangins à La Lignière" déjà présenté dans le rapport 2018. L'accès des seniors à ce sentier reste parfois problématique.

Le Sentier historique n'a pas physiquement créé un nouveau sentier, mais qu'il s'est greffé sur un parcours pédestre majoritairement préexistant (sentier balisé par Vaud rando). Il s'agit donc d'un sentier de randonnée, qui respecte le caractère naturel et d'origine du sol et des zones qu'il traverse. Il traverse des zones privées (golf) et des zones urbaines qui ne permettent pas d'y installer des bancs à loisir (sous-gare et vieux-bourg). En revanche, là où cela a été possible des infrastructures légères ont été rajoutées : plateforme avec assise sur le sentier des Toblerones face à la ferme des Avouillons, un banc a été rajouté à Montoly, devant la station n°9, permettant une pause face au point de vue. Le reste du parcours offrait déjà des assises ou points d'eau environnants (Lignière, vieux-bourg par exemple). Le parcours n'oblige pas à arpenter les 12km d'une traite mais permet de cheminer par tronçon, et donc de choisir sa distance et de doser son effort selon sa forme physique.

#### LIEUX CULTURELS

Malgré une apparente augmentation du nombre de spectateurs dans diverses activités (Le concert de Gland, Evento, Grand 'Écran, La petite saison culturelle), les chiffres du rapport "Culture" indiquent une diminution globale de quelques 1000 spectateurs par rapport à 2018.

Il apparaît que le Service de la Culture aurait omis de comptabiliser les spectateurs du festival Visions du Réel dans son total de la saison 2018-2019. Attendu que la Ville, via le service co-organise le festival sur le site de



Grand-Champ, qu'elle agrmente de concerts et d'expos, d'événements spéciaux, et ce afin de s'adresser en particulier aux habitants de la ville et de faire rayonner le théâtre en tant que partenaire actif du festival. Ont été comptabilisés dans le total général les presque 2'000 spectateurs en 2018 et 2049 en 2019. (Saison 2017-2018 : 9'113 spectateurs / 87 rendez-vous. Saison 2018-2019 : 10'092 spectateurs / 76 rendez-vous).

L'édition 2019 du La Côte Flûte festival est la version condensée, appelée Intermezzo. Depuis sa création le Festival alterne les grandes éditions les années paires et les éditions courtes les années impaires, mettant l'accent sur un thème en particulier. L'ambition de l'Intermezzo est de maintenir un lien avec le public comme les partenaires, et de concentrer les forces comme les ressources financières pour les grandes éditions.

En 2019, l'Intermezzo a mis l'accent sur la jeunesse et la relève en privilégiant des concours, une collaboration avec le COV (Conservatoire de l'Ouest vaudois) et la création d'un spectacle musical « Le géant égoïste » d'Oscar Wilde. L'Intermezzo s'est déroulé sur 3 jours (contre 5 pour les éditions complètes) et a accueilli 1163 visiteurs, 107 artistes et 56 participants aux concours.

#### LA PROMOTION DE LA CULTURE AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Le rapport de la Municipalité énumère la liste impressionnante des événements culturels gérés par le Service de la Culture. La richesse et diversité des événements est le signe du dynamisme de l'action culturelle. A souligner que l'offre culturelle s'adresse à toutes les catégories de la population, des élèves aux familles et aux seniors.

#### LA PÉPINIÈRE

La Commission de Gestion s'est intéressée surtout sur l'état de La Pépinière, gérée conjointement avec le Service de l'enfance et de la Jeunesse.

*Qui choisir les "projets sélectionnés" ? Tout en respectant leur "rythme" et leur "temporalité", quelle est leur durée d'occupation de l'espace disponible ?*

Les projets culturels sont traités par le Service de la culture, les projets jeunesse par le Service de l'enfance et de la jeunesse. En revanche les projets socio-culturels ou dits « sociaux », sont traités conjointement par les deux Services (ex : la Pépicerie, les Pépiniéristes et leurs activités du mercredi). Ces projets-là sont destinés à créer du lien entre la population, le lieu et les différents projets qui passent à la Pépinière.

La durée des projets est variable et dépend des besoins des porteurs de projets. Plusieurs projets peuvent ainsi se combiner sur une même période : c'est là toute l'originalité du projet de la Pépinière, à savoir partager les espaces et les espaces temps.

En 2020, les projets retenus (reçus après l'appel à projets de novembre 2019) sont de durée variable. 1 projet est hebdomadaire sur une durée d'environ 5 mois, 1 autre dure 1 semaine plus la présence hebdomadaire pendant quelques semaines, 1 autre pendant plus d'un mois consécutif, 1 autre durant 1 semaine, etc. Il n'y a pas de durée potentielle maximale, si ce n'est que les salles ne sont pas dévolues à être occupées de façon permanente : les durées peuvent être courtes comme longues, les projets d'un même artiste peuvent s'y succéder, tant que cela permet à tous les projets éligibles de s'y trouver.

Il y a 3 projets retenus à ce jour, et en « suspens » : projet d'écriture participative, sur la Ville de Gland, intitulé « Limpidité » d'Héloïse Pocy, projet de création d'un livre illustré, successivement en résidence à la Bibliothèque puis à la Pépinière, et le projet de résidence musicale et ateliers publics de composition proposé par Salvo Palermo.

Les écoles ont été contactées, notamment pour identifier les artistes ou élèves glandois, afin de les inviter à une rencontre qui a eu lieu en janvier 2020 et dont l'un des objectifs a été de leur faire connaître les soutiens



et mesures à leur disposition (subventions ponctuelles, résidences à la Pépinière, etc.). La Pépinière offre des espaces temporaires de travail, et ne correspond donc pas à ceux qui cherchent, au sortir des écoles d'arts/d'arts visuels, des ateliers fixes. Pendant leurs formations, en général, les élèves disposent des outils et espaces de travail mis à disposition par les écoles.

La Péricerie a été conçue et est portée par une association constituée à cet effet. Elle est gérée par des bénévoles et ouvre à présent deux jours par semaine, en fin de journée. L'organisation de l'approvisionnement, le contrôle strict de la chaîne du froid et de la qualité des produits requièrent une organisation entre les fournisseurs et les responsables de la Péricerie qui, après plusieurs essais, a trouvé le rythme adéquat, selon leur retour.

A voir le monde qui afflue lors des jours d'ouverture, le projet a trouvé ses destinataires. Il n'a cependant pas vocation à se substituer à d'autres services d'entraide, comme les cartons du cœur etc. S'il y a eu une grande médiatisation dans les semaines qui ont suivi son lancement (premier projet de ce genre dans le Canton), le bouche à oreille est le plus efficace pour trouver les personnes qui vont le mieux en bénéficiant. Chacun peut contribuer à la diffusion de son existence.

#### LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

En termes d'accompagnement et de soutien, la politique menée depuis plusieurs années a pris forme : le cadre d'octroi des subventions annuelles et ponctuelles a ainsi fait l'objet de directives municipales, en vigueur depuis 2015. Ces directives municipales sont alignées sur la pratique des villes en matière de soutien culturel et en conformité avec la Loi cantonale sur les subventions. Elles précisent les processus d'octroi, de suivi et de contrôle des dites subventions. Deux objectifs principaux ont conduit à cela : Officialiser les subventions et leur procédure de demande ; Faire connaître les mesures de soutien à tous les bénéficiaires potentiels.

Pour stimuler et encourager la création artistique comme les projets à caractère culturel et socio-culturel, les soutiens ponctuels ont ainsi vu le jour dès 2015. Ils permettent d'apporter une aide nouvelle aux artistes et projets glandois, ou bénéficiant à ses habitants. Ces soutiens se manifestent en prestations et/ou en espèces selon les situations, les demandes et les ressources possibles (mises à disposition de salles ou d'espaces, prestations de différents Services de la Ville, conseils et accompagnement du Service de la culture ainsi que soutien financier le cas échéant). Les subventions annuelles fonctionnent sur le même principe et s'adressent à des entités dont les projets s'inscrivent dans la durée.

Lors de la réception des demandes, le projet et le budget sont analysés et les décisions sont prises selon les compétences municipales (Municipalité pour les subventions annuelles et Municipale ou Municipalité selon le montant alloué pour les subventions ponctuelles). En 2019, le total des subventions ponctuelles s'élevait à CHF 43'000 entre artistes, événements et organismes, et celui des subventions annuels à CHF 113'000. Les détails de ces chiffres restent toutefois réservés.

#### VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION

- Pour une amélioration de la qualité de l'air, il serait souhaitable d'utiliser des bus plus petits, au moins pendant les vacances scolaires, jours fériés etc, afin de diminuer la consommation excessive de carburant.

- Pour la politique d'achats responsable validée en 2019, la Municipalité a promis d'engager un processus de constante amélioration du respect de la durabilité au sein de l'Administration communale. La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité présente l'évolution et un premier bilan en 2020 et que le Conseil Communal soit régulièrement informé des progrès obtenus.
- Concernant la gestion des déchets, revoir et/ou améliorer la gestion contractuelle de la facturation des fournisseurs.
- Encourager la Municipalité à réaliser le projet de l'abaissement de la luminosité de l'éclairage communal.
- Améliorer le processus de recrutement concernant les divers postes de Délégués afin d'éviter une trop grande rotation du personnel.
- Augmenter le taux de travail de la Conseillère en insertion afin de pouvoir aider les jeunes dans le besoin.
- Historiquement, Gland était traditionnellement un village agricole. Améliorer le rendement économique de l'agriculture, de la vente du bétail, des produits des vignobles et de l'exploitation des forêts en encourageant la production biologique, la vente à domicile et un meilleur usage des terres encore disponibles.
- Le succès public avec une programmation populaire à consommation régionale semble freiner la prise de risques avec des choix plus osés ou d'avant-garde ayant un impact supérieur au niveau national, faisant ainsi de Gland un centre de création incontournable. Il en serait de même par la création d'un prix annuel de la "Ville de Gland".

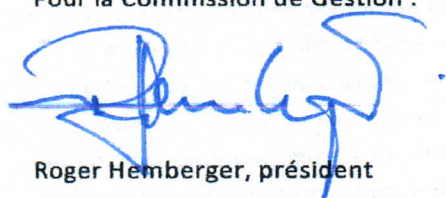
## CONCLUSIONS

Le Conseil communal,

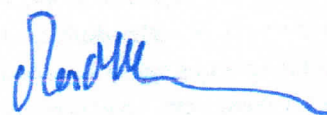
- Vu le rapport de gestion de la Municipalité 2019
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Sous réserve de l'avis de la Commission des Finances, et après délibération, la Commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres au Conseil communal d'accepter le Rapport de Gestion 2019 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour 2019.

Pour la Commission de Gestion :



Roger Hemberger, président



Moritz de Hadeln, rapporteur



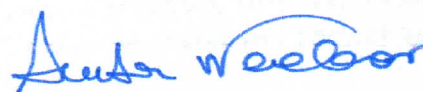
Philippe Blanchut



Pascal Chollet



Myriam Grandjean



Anita Waeber



Fabienne Bill

Gland le 8 juin 2020